

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 26 juin 2023

PROJET DE MANDATURE 2022-2028
AMENAGEMENT ROUTIER SAINT-LO-COUTANCES

Thierry LETOUZÉ

Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 2
au nom du groupe

Monsieur le Président,

Bien que ce sujet soit majeur, je vais faire une courte intervention, d'abord parce que l'essentiel a été dit dans la présentation de ce rapport, ensuite parce que, sans surprises, nous allons voter, avec la majorité, pour l'application des mesures décrites dans cette délibération.

Président, dans un de vos éditos du manche mag' (numéro 74), vous parliez du maître mot sur lequel il était important d'insister : La sobriété.

Je me suis un peu étonné que ce maître mot soit si discret dans ce rapport, on le retrouve essentiellement utilisé dans les contributions et les avis.

Alors c'est exact que l'on s'est parfois accroché dans cet hémicycle sur la définition de ce mot. Je dois dire qu'avec cette délibération vous apportez un arbitrage efficace. Pour être sobre, il faut renoncer.

Ce scénario 3 que vous nous présentez c'est bien le renoncement à une façon de faire totalement désuète d'un autre temps. Alors à ce moment de mon intervention, je dois apporter un bémol, je vous ai entendu lors de vos propos de début de séance. Ce n'est pas un modèle, nous dites-vous. Je ne vous cache pas que cela me surprend,

je pensais sincèrement que ces mesures d'adaptations répondaient aux enjeux globaux, elles étaient percussées d'une vision politique nouvelle.

A moins que cette précision ne soit là que pour rassurer le vieux monde, si tentait qu'il soit représenté ici ?

Non parce que quand on parle de renoncer, ce n'est pas pour le plaisir de renoncer ! Ce choix politique à un objectif, affiché, celui de préserver : préserver un environnement, préserver une qualité de vie, préserver un avenir. Le renoncement c'est s'attacher à l'essentiel du projet : la sécurité routière. Le renoncement, c'est aussi la question du barreau de Saint-Gilles qui était la partie la plus coûteuse du projet. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faudra pas apporter des réponses et des solutions pour ce secteur.

Ce projet est donc entre autres chose une définition concrète de ce qu'est la sobriété, et il nous permet de prendre notre part dans ce plan de transition planétaire. Mais vous le savez, je fais partie de ceux qui pensent que ce grand plan planétaire s'appuie sur deux piliers.

Le premier c'est ce que nous venons de voir, c'est de prendre notre part, même si nous pouvons avoir l'impression que c'est dérisoire.

Le second pilier c'est la protection : Protection des populations vis-à-vis des inévitables désagréments dues à la modification du climat. Conséquence des sécheresses à répétition pour les professionnels de la terre, conséquence de l'élévation du niveau des océans, pour les professionnels de la mer, mais également sur le foncier bâti, sur les nappes phréatiques. Conséquence d'une non-maitrise du prix de l'énergie et la capacité pour chacun de pouvoir se chauffer, se déplacer, manger ! Et la liste est longue.

Alors avant de refermer mon intervention, une suggestion afin de bien appuyer notre politique sur le pilier de l'action et celui de la prévention : Utiliser les économies faites par le pilier de la sobriété active pour nourrir celui de l'anticipation à la paupérisation. Des idées

nous n'en manquons pas, il suffit de revoir nos déclarations lors du vote du budget et nous en avons de nouvelles depuis...

Pour l'heure, vous l'aurez compris, en attendant de mener cette réflexion, nous allons voter avec vous ce texte.